

Arezki Ighemat

Ph.D en économie et Master of Francophone Literature
de Purdue University (USA)¹



LA STRATÉGIE ALGÉRIENNE D'INDÉPENDANCE : LA « RÉVOLUTION ARMÉE » ET LA « RÉVOLUTION DIPLOMATIQUE »

Pour certains analystes politiques et historiens, l'Algérie a conquis son indépendance uniquement par la lutte armée (la « *guérilla révolutionnaire* »). Pour d'autres, elle l'a fait surtout grâce au plaidoyer qu'elle a fait au niveau international pour faire prendre conscience aux nations de la « Question Algérienne » (la « *guérilla diplomatique* »). D'autres, comme nous, pensent que l'Algérie a conquis son indépendance par la combinaison judicieuse des deux stratégies. C'est cette dernière thèse que nous analyserons dans le présent article.

For some political analysts and historians, Algeria conquered its independence solely through the armed struggle (the "revolutionary guerrilla"). For others, it did so mainly through its advocacy at the international level to make nations aware of the "Algerian Question" (the "diplomatic guerrilla war"). Others, like us, believe that Algeria gained its independence through a judicious combination of the two strategies. It is this last thesis that we will analyse in this article.

« Nous [les Algériens] gagnerons parce que nous représentons la force d'un futur prospère, et vous [les Français], vous serez battus parce que vous voulez arrêter la roue de l'histoire qui vous écrasera, et vous voulez préserver un passé pourri que l'ère du temps a condamné à périr » (Larbi Ben M'Hidi, avant son exécution le 5 mars 1957).

1. Arezki Ighemat a publié quatre ouvrages et de multiples articles sur les questions relatives à l'Algérie, les États-Unis (où il réside depuis plus d'un demi-siècle) et sur des questions internationales. Il a aussi été chercheur au CREAD (Centre de Recherches en Economie du Développement, Alger) comme membre de l'équipe « Energie et Industrie » et à l'INESG (Institut National de Stratégie Globale) où il était membre du groupe « Nouvel Ordre Economique International). Il a enseigné pendant plus d'un demi-siècle à l'université d'Alger, aux États-Unis (Purdue University et Penn State University) et trois années à Cape Coast University et Legon University (Ghana).

L'ÉPIGRAPHE CI-AVANT INDIQUE QUE, LORSQU'UN PEUPLE est déterminé à se libérer du joug colonial, rien ne peut l'arrêter. C'est cette détermination qu'évoque le moudjahid Larbi Ben M'Hidi avant son exécution le 5 mars 1957 : « *Nous [Algériens], nous gagnerons parce que nous représentons la force d'un futur prospère, et vous [les colonisateurs français] vous serez battus parce vous voulez arrêter la roue de l'histoire et vous voulez préserver un passé pourri que l'ère du temps a condamné à périr.* » L'histoire lui a totalement donné raison : l'Algérie a reconquis sa souveraineté et le colonisateur français a perdu son « ex. colonie », prénommée illégalement « *Algérie française* ». La question qui est toujours en débat est celle de savoir si l'Algérie a conquis son indépendance uniquement par la lutte armée étant données les forces non asymétriques en présence entre la toute puissante armée française et l'armée algérienne aux moyens rudimentaires. Le débat continue encore, soixante ans après l'indépendance. Certains analystes politiques et historiens pensent que l'Algérie a arraché son indépendance essentiellement sur le plan de la lutte armée à l'intérieur du pays, ce qu'ils appellent « *Revolutionary Guerrilla* » ou « *guérilla révolutionnaire* » ou encore « *guérilla armée* ». D'autres soutiennent, à l'opposé, que l'indépendance de l'Algérie a été gagnée surtout sur le plan diplomatique et au niveau international, ce qu'ils appellent « *Diplomatic Guerrilla* » ou « *guérilla diplomatique* ». Un troisième groupe de chercheurs – auquel nous adhérons – pensent que la guerre d'Algérie a été gagnée grâce à l'application simultanée et coordonnée de ces deux types de guérillas. C'est pourquoi nous diviserons cet article en deux parties. Dans la première partie, nous parlerons des circonstances dans lesquelles s'est déroulée la « *guérilla révolutionnaire* ». Dans la seconde partie, nous aborderons le combat de l'Algérie au plan international : la « *guérilla diplomatique* ».

PREMIÈRE PARTIE

La « *guérilla révolutionnaire* » : élément crucial, mais pas suffisant de la révolution

Dans cette première partie, nous analyserons les circonstances dans lesquelles s'est déclenchée, s'est déroulée et s'est terminée la guerre de libération nationale qui a commencé le 1^{er} novembre 1954 et s'est terminée le 5 juillet 1962 avec l'indépendance de l'Algérie. Notre ambition n'est, cependant, pas de relater au jour le jour la lutte que notre Armée de Libération Nationale (ALN) et notre peuple ont mené pendant ces sept années et demie – nous laissons ce récit aux historiens qui sont plus compétents en la matière – mais simplement de donner le contexte politique et historique dans lequel s'est déclenchée, s'est déroulée et s'est terminée cette lutte.

Cependant, avant de parler de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954, nous avons pensé qu'il était utile – notamment pour les générations qui n'ont pas vécu pendant la colonisation – de rappeler, dans un premier temps, le contexte et les circonstances dans lesquelles s'est déroulée la conquête de l'Algérie par le colonisateur français. Ici aussi, il ne s'agit pas pour nous de retracer toutes les péripéties qui ont marqué cette conquête, mais simplement de remémorer brièvement les circonstances (supposées ou vraies) de cette conquête. Dans un deuxième temps, nous parlerons des différents moyens utilisés par les autorités coloniales pour dominer le peuple algérien. Dans un troisième temps, nous évoquerons les circonstances qui avaient conduit au déclenchement de la Révolution armée. Nous terminerons par décrire les conditions dans lesquelles s'est terminée la guerre de libération nationale.

Les circonstances qui ont conduit à la conquête et à la colonisation de l'Algérie

Les historiens ne sont pas tous d'accord – et cela ne devrait surprendre personne – sur les circonstances et les vraies motivations qui ont conduit la France à « envahir » (oui, envahir, car c'était une véritable invasion) et à « coloniser » l'Algérie pendant 132 ans. Ils avancent plusieurs raisons pour expliquer l'invasion et la colonisation, mais ne disent pas celle(s) qu'ils considèrent la/les plus plausible(s). Ces raisons, étant trop nombreuses pour être évoquées et analysées dans le présent article, nous ne considérerons que les plus souvent citées.

Une des raisons avancées est l'affaire dite du « *coup de l'éventail* » du 27 avril 1927, soit trois années avant l'invasion de 1830. Une source dit que, ce jour-là, le Dey aurait convoqué le Consul français accrédité à Alger, Pierre Duval, pour lui signifier que le gouvernement français était redevable d'une dette évaluée entre 7 000 000 et 8 000 000 de francs de l'époque. Une autre source indique que c'est plutôt le Consul français qui avait rendu une visite de courtoisie au Dey à l'occasion de l'Aid el Fitr (voir John Ruedy, *Modern Algeria : The Origins and Development of a Nation*, Africa World, 1992, p. 46). Cette dette aurait été contractée par deux hommes d'affaires Juifs, Bakri (résidant à Marseille) et Bushnac (résidant à Alger), deux maisons de commerce fournissant du blé au gouvernement français pendant la durée des guerres napoléoniennes (1803-1815). Recevant le Consul Duval, le Dey lui aurait dit : « *Pourquoi votre ministre ne m'a-t-il pas écrit directement ? Suis-je un paysan stupide, un garçon aux pieds et remplis de boue ? Suis-je responsable pour les obligations contractées par deux maisons d'affaires juives ?* » Le Dey aurait ajouté : « *Si la dette était due au roi de France par un de mes sujets, la justice aurait exigé qu'il payât dans les 24 heures. Vous êtes, [par conséquent], responsable de cette dette.* » (voir Richard and Joan Brace, *Ordeal in Algeria*, Kissinger Publishing, LLC, 2009,

p. 6, notre traduction). Certaines sources indiquent que le Consul Duval aurait répondu : « Mon gouvernement ne vous écrira pas. C'est inutile » (Richard and Joan Brace, op. cit, p. 6). D'autres sources donnent une réponse quasi similaire mais basée sur une autre raison : « *Sa Plus Haute Majesté Chrétienne [le roi de France] ne pouvait pas s'abaisser pour correspondre avec le Dey.* » (John Ruedy, op. cit, p. 46) À la suite de cet échange, le Dey aurait donné des coups au Consul avec son éventail et lui aurait dit : « *Vous êtes un démon et un coquin idolâtre.* » (Martin Evans and John Philipps, *Algeria : Anger of the Dispossessed*, Yale University Press, 2008, pp. 2 et 3) Toute la presse française se serait immédiatement emparée de cette affaire et la « Gazette de France » aurait écrit que « *cet affront devrait être vengé et qu'une leçon devait être assignée à Alger* ». Il faut noter que d'autres sources indiquent qu'une autre raison aurait été avancée pour justifier les « coups d'éventail ». Selon ces sources, le Dey aurait donné ces coups à Pierre Duval parce que « *le gouvernement français aurait refusé de remplacer le Consul que le Dey aurait, auparavant, déclaré "persona non grata"* » (voir Peter Dunwoodie, *Writing French Algeria*, Oxford University Press, 1998, p. 7). Le Dey aurait aussi dit que « ces coups d'éventail avaient pour unique but de punir l'inadmissible attitude d'une personne [le Consul] et qu'il n'avait aucune intention de diminuer la haute estime qu'il avait pour le roi et la nation française » (Peter Dunwoodie, op. cit, p. 7). Le gouvernement français aurait, après cela, demandé au Dey qu'il présente ses excuses et qu'il entonne une centaine de coups de canons. Le Dey ayant refusé de présenter ses excuses, le gouvernement français aurait alors déclaré le blocus d'Alger et aurait entamé les démarches pour la conquête de l'Algérie. En réaction à ce blocus, le Dey d'Alger aurait ordonné la destruction des postes commerciaux français qui se trouvaient à Bône (aujourd'hui Annaba) et La Calle (John Ruedy, op. cit, pp. 45-48).

Cependant, le « coup de l'éventail » n'est pas la seule motivation qui aurait conduit à la conquête d'Alger. D'autres motivations avaient aussi été avancées pour justifier la conquête, notamment les raisons d'ordre politique, économique et religieux.

Sur le plan politique, l'invasion de l'Algérie par l'armée française et sa colonisation serait une tentative de faire oublier les problèmes du roi français et l'impopularité de son régime. Sur le plan économique, les commerçants français voulaient étendre leurs affaires au-delà des postes commerciaux qu'ils détenaient déjà dans les villes de Bône (aujourd'hui Annaba) et La Calle (aujourd'hui El Kala). Pour ces commerçants, l'Algérie était un marché prometteur à conquérir, un pays à potentiel économique non encore exploité aux richesses multiples et variées. Cette image

de l'Algérie comme un « eden » est, d'après certains analystes, basée sur la légende selon laquelle les pirates auraient découvert et pillé le trésor que recélait la Casbah il y a, de cela, trois siècles. Sur le plan religieux, la Mer Méditerranée, au sein de laquelle se trouve l'Algérie, serait une région où se seraient toujours affrontés les deux religions chrétienne et musulmane et serait le berceau des nombreuses croisades engagées contre l'Islam. Pour certains, c'est surtout ce facteur religieux que Charles X aurait utilisé pour justifier l'invasion de l'Algérie. Le roi aurait notamment dit à ce sujet : « *Je ne peux pas laisser impuni le grave affront fait à mon drapeau ; la retentissante contrepartie que j'espère obtenir en sauvant l'honneur de la France ira, avec l'aide du Tout Puissant, au profit de la Chrétienté.* » (Martin Evans and John Philips, *Algeria : Anger of the Dispossessed*, Yale University Press, 2008, p. 2) La troisième motivation généralement avancée pour justifier l'agression et la colonisation françaises contre l'Algérie est dans le domaine culturel. Selon cette thèse, la France, étant une grande nation, apporterait – conformément à sa « *mission civilisatrice* » – à l'Algérie Ottomane (qui serait dans un état en « décrépitude ») les bienfaits de sa culture et civilisation. Le prétexte pour appliquer cette mission était l'attitude paternaliste et soi-disant protectrice du gouvernement français. Selon ce prétexte, d'un côté, le Sultan d'Istanbul – sous l'empire duquel l'Algérie se trouvait – était trop faible et trop éloigné pour offrir la protection dont le régime du Dey avait besoin pour contenir les révoltes fréquentes des tribus locales et, de l'autre côté, l'économie algérienne était dominée par les argentiers européens. Tous ces facteurs et toutes ces motivations auraient donc conduit à l'invasion et à la colonisation de l'Algérie pendant 132 années (Voir Martin Evans and John Philips, op. cit, pp. 2 et 3). Finalement, ce n'est qu'en janvier 1830 que la décision d'envahir l'Algérie avait été prise et six mois après, le 14 juin 1830, que les forces françaises avaient débarqué à Sidi Ferruch. Quels sont les moyens utilisés pour accomplir cette agression contre le peuple algérien, c'est ce que nous allons voir dans la section suivante.

Les moyens utilisés par les autorités coloniales pour envahir et « coloniser » le peuple algérien

L'armée et l'administration coloniales avaient fait usage de plusieurs stratagèmes et de diverses politiques pour « domestiquer » et brimer le peuple algérien. Elles ont utilisé des moyens militaires et policiers, des moyens administratifs et juridiques et des moyens psychologiques. Parmi ces moyens, on peut citer : les razzias et les enfumades, les regroupements de la population en « camps de concentration », les expropriations, la ségrégation, la déculturation, la torture, la « hogra » (humiliation), et beaucoup d'autres encore. Le rappel et l'analyse de tous ces moyens étant

impossible dans l'espace de cet article, nous parlerons seulement de cinq de ces moyens : les camps de regroupement, les expropriations, les razzias/enfumades, la torture et l'arsenal juridique.

Les « camps de regroupement » : Pour mieux surveiller leurs mouvements et agissements et les empêcher de servir de base logistique aux « rebelles » (ou « fellaghas »), les autorités coloniales regroupaient les villageois dans des « camps de regroupement ». Alistair Horne, l'auteur du fameux ouvrage *“A Savage War for Peace”* (Une Guerre Sauvage pour la Paix) écrit au sujet de ces camps : « *En juillet 1959, plus d'un million de villageois avaient été transférés dans des 'camps de regroupement' qui ressemblaient tantôt aux villages fortifiés du Moyen-Age, tantôt aux camps de concentration d'une ère plus récente (Alistair Horne faisant référence ici aux camps de concentration des Juifs par les nazis).* » (Voir Alistair Horne, *A Savage War for Peace*, University of California Press, 2001, note #6, p. 294). Alistair Horne décrit ensuite les conditions dans lesquelles les Algériens vivaient dans ces camps : « *Dans ces camps de regroupement, les conditions sont tout à fait scandaleuses. D'abord la faim, puis le froid, étaient les ennemis. Dans le camp qui se trouvait non loin de Constantine, les “regroupés” (Alistair Horne les qualifie de « prisonniers ») sont souvent vus en train de manger de l'herbe des champs, et dans les campements surpeuplés couverts (par des tentes) établis pour les nomades du Sud algérien, les enfants sont souvent trouvés morts de froid le matin. La tuberculose et d'autres maladies y faisaient rage.* » (Alistair Horne, op. cit., p. 294)

Les expropriations : Le deuxième moyen utilisé par les colonisateurs pour soumettre les Algériens à leur autorité est constitué par les expropriations et l'achat, à bas prix, des terres appartenant aux paysans algériens. Martin Evans et John Philips disent, que sur le plan de la propriété terrienne, l'Algérie était divisée en deux camps : d'un côté, les riches colons qui possédaient quelques 2 350 000 hectares, qui utilisaient les techniques les plus modernes et qui produisaient surtout du vin et des produits agricoles ; de l'autre côté, les paysans algériens qui menaient une vie de subsistance et utilisaient des méthodes archaïques (Voir Martin Evans and John Philips, op. cit, p. 38). Cette inégalité dans la propriété terrienne était aussi soulignée par Irwin Wall : « *Alors qu'ils ne représentaient que 1/11^e de la population algérienne totale, les Européens étaient les bénéficiaires les plus favorisés dans la distribution des terres (un rapport de 17 pour 1.)* » Irwin Wall ajoute que « *25 000 Européens possédaient 1 540 000 hectares alors que 532 000 Algériens possédaient 2593 000 hectares.* » (Irwin Wall, *France, the United States and the Algerian War*, California University Press, 2001, p. 81) Selon d'autres sources, en 1936, les Algériens possédaient 7,7 millions d'hectares, soit 40 % des terres qu'ils possédaient

avant l'invasion. Parmi les plus grands propriétaires, il y avait Henri Borgeaud, le magnat de la production de vin, avec sa société « La Trappe » ; Jacques Duriaux, qui contrôlait la production de farine ; et Laurent Schiaffino, le propriétaire de la plus grande société de transport maritime. Ces trois oligarques produisaient non pas pour les besoins des Algériens mais pour le marché extérieur, notamment pour le marché français. Par ailleurs, les colons Européens étaient encouragés par l'État français à acquérir les terres appartenant aux Algériens à bas prix. Par ailleurs, plusieurs propriétés appartenant aux Algériens avaient été annexées par l'État français en représailles de l'insurrection algérienne de 1871. La même année, les colons venus d'Alsace avaient aussi bénéficié de terres en reconnaissance de leur geste « patriotique » d'avoir fui l'Allemagne nazie à la suite de l'annexion de l'Alsace-Lorraine par les Allemands (Voir Martin Evans, *France's Undeclared War*, Oxford University Press, op. cit, pp. 23-24). Pour Philip Naylor et beaucoup d'autres analystes, l'introduction de la viticulture [la culture du vignoble] était une offense à l'identité des Algériens qui, dans leur grande majorité, ne consommaient pas de vin. Pour Naylor, cette culture avait remplacé la culture de blé alors que la famine hantait les masses populaires à l'époque. Selon lui – citant Samir Amir, in *L'économie du Maghreb*, les Éditions de Minuit, 1966, p. 39 – la culture viticole était passée de 40 000 hectares en 1880 à 400 000 hectares [soit 10 fois plus] en 1940 et à 471 878 hectares en 1953 (Voir Philip Naylor, *France and Algeria : A History of Decolonization and Transformation*, University Press of Florida, 2000, p. 7).

Les razzias et enfumades : C'est le troisième moyen – de loin le plus terrifiant – utilisé par les colonisateurs. La technique des enfumades consiste à asphyxier des personnes réfugiées dans une grotte en allumant, devant l'entrée, des feux qui consomment l'oxygène disponible, ce qui emplit les grottes de fumée et étouffe les personnes qui s'y trouvent. Cette technique est attribuée au général Bugeaud qui conseille à ses collègues militaires : « *Si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, imitez Cavaignac aux Sbehas : enfumez-les à outrance comme des renards.* » L'une des plus infames de ces enfumades était celle des grottes du Dahra. Voici comment cette enfumade a été décrite : « *Du 18 au 20 juin 1845, le lieutenant-colonel Aimable Jean Jacques Péliissier fait asphyxier une tribu berbère, les Ouled Riah, qui s'était réfugiée dans les grottes de Ghar-el-Frechih dans le massif du Dahra, à l'ouest du pays. Selon ce témoignage, entre 700 et 1 200 personnes (des hommes, femmes, vieillards et enfants) avaient trouvé la mort, asphyxiés.* » Immédiatement après ce massacre, Bugeaud aurait déclaré : « *C'est une extrême et cruciale situation, mais une leçon horrifiante devait être donnée pour semer la terreur parmi ces turbulents et fanatiques montagnards.* » (Benjamin Brower, *A Desert Named Peace : The Violence of France's Empire in the*

Algerian Sahara, 1844-1902, Columbia University Press, 2009, p. 14) Plusieurs autres enfumades avaient été pratiquées durant la période coloniale, mais celle des grottes du Dahra donne une idée suffisante des conditions et des effets qu'elles peuvent avoir sur la population.

La torture : Le quatrième moyen le plus fréquemment utilisé pour réprimer le peuple algérien était la torture. Un de ce ceux qui avaient rapporté cette violence faite quotidiennement aux Algériens est le célèbre écrivain algérien Mouloud Ferraoun, notamment dans son fameux « *Journal, 1955-1962 : Reflexions on the French-Algerian War* », publié par University of Nebraska Press, 2000, pp. 103-105 et édité par James LeSueur, un spécialiste de l'histoire de l'Algérie et de la France. Ferraoun raconte que les tortionnaires commencent par utiliser un langage paternaliste du genre : « *Nous n'allons pas vous faire du mal, mais vous avez intérêt à nous dire ce que vous savez.* » Et, lorsque les torturés ne se plient pas à cette recommandation, alors, dit Ferraoun, la danse macabre commence : « *Quatre des cinq policiers entourent le suspect. Ils lui assignent une série de gifles et plusieurs coups avec leurs poignets tout en proférant des insultes et des vulgarités à l'égard du suspect. Lorsque ce dernier est couvert de sang et que ses vêtements sont déchiquetés, ils le ramènent dans sa cellule et passent à d'autres prisonniers. Pendant le second round de questionnements, les policiers appliquent d'autres moyens de torture dont les plus communément utilisés sont : la baignoire, l'électricité, la bouteille, et la corde.* » « *La baignoire est une forme de torture qui consiste à plonger la tête du prisonnier dans un bassin rempli d'eau mélangée d'urine et à le maintenir dans cette position jusqu'à ce qu'il perde conscience. Ils soumettent le prisonnier à cette torture huit à dix fois par jour. Ils placent aussi un tuyau dans sa bouche et ouvrent le robinet, déversant de l'eau dans son estomac. À mesure que le prisonnier avale cette eau, son ventre se gonfle. À cela s'ajoute le froid de la cellule et ses habits complètement mouillés. Et, comme ces sessions ont lieu généralement la nuit, le prisonnier ne dort presque jamais.* » (Mouloud Ferraoun, *Journal, 1955-1962 : Reflexions on the French-Algerian War*, publié par James LeSueur, University of Nebraska Press, 2000, pp. 103-105, notre traduction) Le deuxième instrument de torture cité par Ferraoun est l'électricité : « *Elle est appliquée sur les doigts et les oreilles [du prisonnier]. Ces sessions sont répétées selon le désir des policiers. Lorsque le courant électrique est mis en marche, il traverse tout le corps du prisonnier, affectant particulièrement son cerveau en raison de sa sensibilité.* » (Mouloud Ferraoun, op. cit, pp. 103-015, notre traduction) Le troisième stratagème de torture est celui dit de la « bouteille » (une bouteille ordinaire, de préférence brisée à son embout) : « *Le prisonnier est forcé de s'asseoir sur la bouteille et le policier appuie très fort sur les épaules du prisonnier. Les effets et la douleur de cette torture durent plusieurs mois.* » (Mouloud Ferraoun, op.

cit, pp. 103-105) La quatrième astuce utilisée par les tortionnaires est la corde : « *Le prisonnier est attaché avec une corde et est maintenu suspendu pendant plusieurs heures. On ne le fait descendre que lorsque sa langue commence à sortir de sa bouche ou lorsque son corps devient complètement bleu. Quelquefois, il est suspendu par les pieds, et les policiers le cognent plusieurs fois avec des coups de poignets sur le corps et sur le dessous des pieds.* » (Mouloud Ferraoun, op. cit, pp. 103-105, notre traduction) Ferraoun dit qu'il y a une infinité de moyens de torture que les colons utilisaient, mais qu'il n'en a indiqué que quelques-uns. Il ajoute que ceux qui ont dû subir ces tortures ne sont pas prêts à les oublier car « elles sont gravées à jamais sur leur chair » (Mouloud Ferraoun, op. cit, pp. 103-105). Martin Evans rapporte que « *les hommes de Massu ont torturé des milliers [d'Algériens] avant de disposer de leurs corps, soit en les brûlant, soit en les jetant dans la mer à partir d'hélicoptères* ». Il ajoute : « *En fait, la baie d'Alger est devenue une "tombe maritime" où les corps des torturés flottent sur les plages, au point que les parachutistes français, usant d'un humour macabre, les qualifiaient de "Bigeard prawns" (les crustacés de Bigeard).* » (Martin Evans, *Algeria : France's Undeclared War*, Oxford University Press, 2013, p. 206)

L'arsenal juridique : Le cinquième moyen utilisé par les colonisateurs français pour asservir le peuple algérien est l'arsenal juridique. Ces lois sont tellement nombreuses et variées qu'il n'est pas possible de toutes les citer dans cet article. Nous ne parlerons donc que de celles que nous considérons comme les plus scélérates. Les principales de lois sont : le Senatus-Consulte du 14 juillet 1865, les Décrets Crémieux du 24 octobre 1870, la Loi Warnier du 26 juillet 1873 et le Code de l'Indigénat du 28 juin 1881. Le Sénatus-Consulte avait la caractéristique de considérer les Algériens comme des « sujets » et non comme des « citoyens ». Selon cette loi, les « Musulmans » (comme on appelait encore les Algériens) étaient gouvernés par la loi islamique et non par le Code Civil napoléonien. Ils ne pouvaient acquérir la nationalité française que s'ils décidaient de renoncer à leur statut islamique – ce qui était considéré par les Algériens comme de l'apostasie – dans le cadre d'une cérémonie où le « Musulman » était forcé de cracher sur le Coran. L'autre loi adoptée est constituée par ce qui est appelé les Décrets Crémieux, du vrai nom de leur promoteur, Isaac Moïse Crémieux (ayant pris le nom d'Adolphe Crémieux après sa naturalisation). C'était en sa qualité de Ministre de la Justice qu'il avait adopté ces Décrets, octroyant aux Juifs la nationalité française (quelques 17 000 à l'époque). Il va sans dire que cette loi – qui instituait les Juifs comme une population plus privilégiée que les Algériens – avait accru la colère de ces derniers. La troisième loi était la Loi Warnier, du nom de son initiateur, Auguste Warnier, qui avait pour but le démembrement des propriétés appartenant aux Algériens et leur « francisation »,

notamment en facilitant l'achat à bas prix des terres algériennes par les colons. La quatrième loi que nous citerons est le Code de l'Indigénat. Cette loi faisait deux catégories de « citoyens » : les Français dits « de souche métropolitaine » et les « sujets français ». Ce code listait un grand nombre de choses que les Algériens n'étaient pas autorisés à faire et punissait de peines souvent sévères les contrevenants. Par exemple, il punissait de peines ceux qui seraient impolis face à un administrateur colonial et ceux qui faisaient des remarques irrespectueuses à l'égard de la Troisième République. Bien entendu, l'abolition de toutes ces lois scélérates était une des revendications des Algériens à l'époque.

Les circonstances qui ont conduit au déclenchement de la Révolution du 1^{er} novembre 1954

Ici aussi, les analystes politiques et les historiens eux-mêmes diffèrent quant aux circonstances qui ont conduit au déclenchement de la Révolution algérienne. Robert Malley, spécialiste de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, donne les raisons suivantes : (1) la désorganisation des bases sociales conventionnelles d'autorité, (2) la paupérisation économique de la population indigène, spécialement les populations rurales, (3) la discrimination systémique qui existait entre les Européens et les Algériens, (4) les migrations, à la fois vers les villes et vers l'étranger, notamment vers la France, et (5) la destruction des fondations culturelles de l'Algérie (voir Robert Malley, *The Call From Algeria : Third Worldism, Revolution and the Turn to Islam*, University of California Press, 1996, p. 40). Tous ces facteurs, ainsi que ceux examinés précédemment – les camps de regroupement, les expropriations, les razias et enfumades, la torture et l'arsenal juridique – ont contribué à la mobilisation du peuple algérien et à renforcer sa détermination à se libérer du joug colonial. Cependant, la raison principale était la ségrégation et l'inégalité entre la population indigène et les Européens. Martin Evans a résumé parfaitement la situation qui prévalait dans ce qui était encore considérée à l'époque comme « l'Algérie française » : « *Sans la citoyenneté, les Musulmans ne pouvaient pas voter pendant les élections... d'autres lois étaient adoptées pour exclure les Musulmans des postes de pouvoir. Conformément à la loi, un Musulman ne pouvait pas, par exemple, être juge [...]. Sous le Code de l'Indigénat de 1881, les Musulmans pouvaient être emprisonnés pour avoir fait des remarques impolies à l'égard des autorités coloniales ; ils ne pouvaient pas tenir des réunions sans autorisation ; ils ne pouvaient pas refuser de fournir aux autorités publiques ou privées des moyens de transport [taxis ou transports publics], des produits alimentaires, de l'eau, ou de l'essence ; ils ne pouvaient pas détenir une arme sans autorisation préalable [...]. ils ne pouvaient pas offrir refuge à des vagabonds [...]* »

L'exclusion était la règle. La séparation politique avait pour effet la séparation physique. Les Européens, les Juifs et les Musulmans habitaient des quartiers différents, coexistant sans jamais interagir. Les mariages intercommunautaires étaient très rares. Tout cela avait créé une société qui était profondément divisée et totalement inégale, définie par la haine, les conflits et les tensions. Cette ligne distinctive, qui était appliquée pendant toute la durée de "l'Algérie française", était la cause majeure de la guerre 1954-1962. » (Martin Evans et John Philips, *Algeria : France's Undeclared War*, Oxford University Press, 2013, pp. 23-24) Dans leur ouvrage, « *Algeria : Anger of the Dispossessed* », Martin Evans et John Philip donnent les circonstances suivantes ayant conduit au 1^{er} Novembre 1954 : « *Ils [les Européens] s'adressaient aux Musulmans par le pronom familier "tu" plutôt que celui de "vous", plus respectueux, créant ainsi une classe de seconde zone.* » Les deux auteurs, citant Aline Charby [l'épouse de l'acteur et militant de la cause algérienne, Jacques Charby] rappellent la manière dérogatoire avec laquelle les servantes Algériennes étaient traitées. Aline Charby rappelle que les expressions racistes étaient une norme dans les conversations quotidiennes entre Européens et Musulmans. « *Les Musulmans étaient traités par des termes péjoratifs comme "melons", "ratons", et "bougnoles". Martin Evans et John Philip citent l'écrivaine française Marie Cardinale qui rappelle que "nos femmes de ménage étaient appelées "fatmas". Nous les tutoyons, disait-elle, et ils nous vouvoyaient.* » Les deux auteurs ajoutent : « *C'étaient les deux faces de chaque ville : l'une est celle de la puissance et de la société françaises, et l'autre celle de la pauvreté et de l'insalubrité.* » (Martin Evans and John Philip, op. cit, pp. 38-39) Selon les mêmes auteurs, la ségrégation existait aussi dans le domaine de l'éducation : « *En 1898, seulement 10 000 enfants Musulmans fréquentaient l'école primaire sur une population de 3,5 millions. Eventuellement le nombre avait augmenté pour atteindre 1,2 millions sur une population de 7 millions à la fin de la Seconde Guerre Mondiale [1945]. En 1954, seulement 1 Musulman sur 5 fréquentait l'école pour garçons et 1 sur 16 fréquentait l'école pour filles.* » Les deux auteurs terminent en disant : « *La perception [par les colons] des natifs comme étant une masse [constamment] en colère, se reproduisant à volonté et motivée par une religion fanatique cherchant à tout prix la destruction de la Chrétienté était devenue gravée dans le psyché des colons.* » (Martin Evans et John Philip, op. cit, pp. 38-39) Tous ces facteurs, et tant d'autres, ont conduit au déclenchement de la lutte de libération nationale et à la Déclaration du 1^{er} Novembre 1954 qui, selon certaines sources, a été écrite par le journaliste Mohamed El Aichaoui (1929-1959) sous la dictée de Mohamed Boudiaf et Didouche Mourad dans le magasin du tailleur et militant du PPA, Aissa Kechida, dans la Casbah, et photocopié au domicile de Ben Rabe Mohamed Zamoum, village d'Ighil Imoula, en Kabylie. Les objectifs inscrits

dans cette Déclaration sont doubles : objectifs intérieurs et extérieurs. Les objectifs intérieurs sont : « (1) *assainissement politique par la remise du Mouvement National Révolutionnaire dans sa véritable voie et par là, l'anéantissement de tous les vestiges de corruption et de réformisme, causes de notre régression actuelle ; (2) rassemblement et organisation de toutes les énergies saines du peuple algérien pour la liquidation du système colonial* ». Les objectifs extérieurs sont : « (1) *internationalisation du problème algérien, (2) réalisation de l'unité Nord-Africaine dans son cadre naturel arabo-Islamique, (3) dans le cadre de la Charte des Nations-Unies, affirmation de notre sympathie agissante à l'égard de toutes les nations qui appuieraient notre action libératrice* » (voir texte de la Déclaration du 1^{er} Novembre 1954).

Les circonstances de la fin de la guerre de libération nationale

Dans ce domaine aussi, il n'y a pas de consensus sur les conditions et les faits qui ont conduit à la fin de la lutte armée en 1962. En particulier, il y a la controverse entre la thèse selon laquelle de Gaulle aurait « donné » – comme un « cadeau » – l'indépendance à l'Algérie et celle – plus authentique – selon laquelle l'Algérie a « arraché » son indépendance grâce à son combat acharné et la témérité de son peuple. Il y avait aussi la controverse entre ceux qui prônaient l'indépendance totale de l'Algérie et ceux qui étaient pour plus d'autonomie tout en demeurant sous le règne de la France selon différents aménagements (pacification, assimilation, émancipation, intégration, « civilisation », etc). Ces dernières formules, en vérité, prônaient toutes de demeurer dans ce qu'on appelait « l'Algérie Française ». Il y avait, enfin, ceux qui – comme le Général de Gaulle – avaient embrassé l'idée de l'indépendance, mais seulement une indépendance partielle, c'est-à-dire sans le Sahara qui resterait sous domination française. De Gaulle – qui pour certains reste celui qui aurait « offert » l'indépendance à l'Algérie – avait proposé aux Algériens le choix entre trois options : la sécession, la francisation et la fédération. Concernant la sécession, De Gaulle pense que « La sécession entraînerait un désastre politique et économique conduisant à une dictature communiste » (voir Natalya Vince, *The Algerian War : The Algerian Revolution*, Palgrave, 2020, p. 129). S'agissant de la francisation, de Gaulle pense qu'elle nécessite que l'Algérie soit une partie intégrante de la France et que les Algériens deviennent des « Français » à part entière, ce en quoi il ne croyait nullement. De Gaulle a confirmé cette conviction en 1959 lorsque, se confiant à Marie-Paul Allard, il déclarait : « *Vous ne pouvez pas visiblement considérer qu'un jour, un Arabe, un Musulman, devienne l'égal d'un Français.* » (voir Todd Sheppard, *The Invention of Decolonization : The Algerian War and the Remaking of France*, Cornell University Press, 2006, p. 75) À Alain Peyrefitte, son ancien conseiller et

ministre, de Gaulle dira : « *Les Musulmans, avez-vous été les voir ? Les avez-vous vu, avec leurs turbans et leurs djelabas ? Avez-vous vu combien ils sont petits par rapport aux Français ? Comparant les deux communautés, c'est comme "l'huile et le vinaigre".* » (Mathew Connelly, *A Diplomatic Revolution : Algeria's Fight for Independence and the Origins of the Post-Cold War*, Oxford University Press, 2002, p. 179) En avril 1947 déjà, soit sept années avant le déclenchement de la lutte de libération nationale, de Gaulle avait déclaré : « *Je crois que les territoires algériens ne peuvent jamais être assimilés aux départements français* » (Voir the American Committee on Africa, 1960, p. 31). Et, à propos du mariage entre Algériens et Européens, de Gaulle avait dit : « *Ces gens [les Musulmans] sont différents de nous : est-ce que vous imaginez la possibilité de marier nos filles avec des Arabes ?* » (Mathew Connelly, op. cit, p. 38) Concernant la troisième option proposée par de Gaulle, la fédération, de Gaulle pense que ce serait le meilleur choix car : « *Ce serait l'option dans laquelle l'Algérie serait gouvernée par les Algériens, mais dans le cadre d'une interdépendance étroite avec la France dans les domaines-clés comme l'économie, l'éducation et la politique étrangère.* » (Natalya Vince, op. cit, p. 129) Il est clair, au vu de ses déclarations, que de Gaulle n'était pas, par lui-même, en faveur d'une Algérie indépendante et que ses propos sont même de nature profondément raciste. C'est l'avis de James LeSueur, qui écrit : « *Ceci dit, de Gaulle n'a jamais été favorable pour mettre fin à l'empire français. Jamais, même pendant qu'il négociait la paix en Algérie. Était-il pro-FLN ? Absolument pas. Était-il quelqu'un qui abandonne ? Pas du tout. Il l'avait fait parce qu'il savait que la France ne pouvait pas survivre à la poursuite de cette crise dans laquelle l'Algérie était plongée.* » (James LeSueur, *interview with Philip Weiss, editor of MondoWeiss.net*, May 2014) Tout à fait contrairement à la thèse de l'indépendance « offerte par de Gaulle », l'indépendance algérienne a plutôt été « arrachée » par la lutte et l'acharnement des Algériens. Cependant, il n'y avait pas que la controverse du côté français. Du côté algérien aussi il n'y avait pas toujours accord sur le but de la lutte de libération nationale et sur l'idée-même de « nation » algérienne. C'est ce que reflète, entre autres, la fameuse polémique entre Ferhat Abbas, ancien Président du GPRA et Abdelhamid Ibn Badis, fondateur de l'Association des Ulamas. Ferhat Abbas aurait écrit en février 1936 dans un article intitulé « *La France c'est moi* » publié dans le journal « *L'Entente* » : « *L'Algérie, en tant que nation, est un mythe. Je ne l'ai pas découverte. J'ai interrogé l'histoire. J'ai interrogé les morts et les vivants. J'ai visité les cimetières. Personne ne m'en a parlé... On ne peut construire sur du vent... Aucun outsider ne croit sérieusement en votre nationalisme. Ce que nous cherchons derrière ce mot est notre émancipation économique et politique...* » (Richard and Joan Brace, *Ordeal in Algeria*, Kissinger Publishing LLC, 2009, pp. 33-34) La réponse

de Ibn Badis à cette déclaration était : « *Nous avons fouillé dans l'histoire et dans le présent et nous avons indéniablement établi que la nation musulmane algérienne est constituée et existe, comme toutes les autres nations du monde. Cette nation a sa propre histoire démontrée par les faits ; elle a son unité religieuse et linguistique ; elle a sa culture, ses traditions et ses caractéristiques, bonnes ou mauvaises, comme c'est le cas de toute autre nation sur la Terre. Par ailleurs, nous disons que cette nation n'est pas la France, ne peut pas être la France, et ne souhaite pas devenir la France. Il est impossible qu'elle soit la France, même si elle voulait l'assimilation. Elle a un territoire défini qui est le territoire algérien avec ses frontières actuelles.* » (Richard and Joan Brace, op. cit, pp. 33-34) Ce que la réalité a montré, c'est que, en dépit de toutes ces controverses – du côté français comme du côté algérien – la Révolution Algérienne a réussi à surmonter tous les obstacles qui se dressaient sur son chemin. Et, après une lutte sans merci au niveau national, mais aussi au niveau diplomatique et après de longues négociations (comme nous le verrons dans la deuxième partie de cet article), l'Algérie est devenue indépendante le 5 juillet 1962.

DEUXIÈME PARTIE

LA « GUERILLA DIPLOMATIQUE » : LE BRAS DROIT DE LA « GUERILLA RÉVOLUTIONNAIRE »

« Se battre pendant qu'on négocie, négocier pendant qu'on se bat »
(Mao Tsé Tung, cité par Jeffrey James Byrne, *Mecca of Revolution : Algeria, Decolonization and the Third World Order*, Oxford University Press, 2016, p. 118).

« Voici le contraste fondamental : la France était forte militairement en Algérie, mais faible politiquement chez elle ; le FLN était faible militairement chez lui, mais fort politiquement à l'extérieur »
(Alistair Horne, *The Savage War for Peace*, op. cit, p. 130).

Dans la première partie de ce dossier consacré à la commémoration du 60^e anniversaire de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954, nous avons mis le focus sur la lutte armée du peuple algérien – ce que nous avons appelé la ‘guérilla révolutionnaire’ – pour sortir de l’emprise coloniale et recouvrer sa souveraineté. Nous avons examiné tour à tour : (1) les circonstances dans lesquelles a été déclenchée la conquête (ou plutôt l’invasion) de l’Algérie par les forces armées et le gouvernement français ; (2) les conditions dans lesquelles a démarré la lutte de libération nationale et (3) les conditions dans lesquelles s’est terminée cette lutte, aboutissant à l’indépendance de l’Algérie. En faisant cela, nous avons occulté – mais seulement provisoirement – le rôle joué par la diplomatie algérienne dans ce combat pour l’indépendance. Cette deuxième partie a précisément pour but de combler cette lacune et de montrer que la diplomatie algérienne – ce que certains ont appelé la « guérilla diplomatique » – a joué un rôle déterminant dans la conviction que ce qui était appelé la « Question Algérienne » est en réalité la décolonisation d’une nation et d’un peuple qui, pendant 132 ans, ont été soumis à la plus ‘sauvage’ des colonisations jamais subie par un peuple. Le rôle joué par la ‘guérilla diplomatique’ comme bras droit de la ‘guérilla révolutionnaire’ a été souligné par Jeffrey James Byrne dans les lignes suivantes : « *Les deux méthodes de combat utilisées par les Algériens – la “guérilla révolutionnaire” et la “guérilla diplomatique” – étaient la “raison d’être” du FLN.* » Byrne ajoute que : « *Le résultat de la politique de construction de la nation, basée sur l’utilisation simultanée de la Révolution et de la diplomatie, a permis au FLN d’adopter une stratégie de l’État orientée graduellement vers la définition de la notion de “libération”, le tout ayant permis au FLN de contrôler entièrement la vie politique*

et de constituer le “Gouvernement Provisoire de la République Algérienne”. » (Jeffrey James Byrne, op. cit., pp. 10-11) Pour montrer l'importance du rôle joué par la « guérilla diplomatique » dans la lutte de l'Algérie pour son indépendance, nous examinerons successivement : (1) les étapes préliminaires de l'internationalisation de la « Question Algérienne » ; (2) la « guérilla diplomatique internationale » et la « guérilla diplomatique nationale » ; (3) le rôle des États-Unis dans la résolution de la « Question Algérienne » ; (4) le soutien des pays du Tiers-Monde pendant la lutte de libération nationale ; (5) les différentes négociations qui ont conduit à l'indépendance de l'Algérie.

Les étapes préliminaires de l'internationalisation de la « Question Algérienne »

L'usage de la diplomatie comme complément de la lutte armée n'est pas nouveau pour l'Algérie. Les efforts de la résistance algérienne pour faire connaître au monde son combat pour recouvrer sa souveraineté remontent à bien avant la Révolution du 1^{er} Novembre 1954. Jeffrey James Byrne cite quelques-uns de ces efforts : « *L'ENA avait aussi participé aux forums anti coloniaux transnationaux tels que le “Congrès Anti-Impérialiste” de Belgique en 1927 où les futurs leaders comme Jawaharlal Nehru (Inde) et Léopold Sédar Senghor (Sénégal) avaient formé la “Ligue Contre l'Impérialisme” (LAI)* ». » (Jeffrey James Byrne, op. cit., p. 27) Byrne ajoute que l'ENA avait également coopéré avec la « Ligue de Défense de la Race Nègre » (Negro Peace League), un mouvement noir-Africain fondé par Senghor et l'activiste Franco-Soudanais Tiemoko Gran Kouyaté dont le but de protester contre la conquête de l'Éthiopie par l'Italie en 1935-1936 (Jeffrey James Byrne, op. cit., p. 27). Byrne souligne qu'à l'occasion de cette dernière participation, le journal de l'ENA, El Oumma, avait publié en 1935 un article dans lequel : « *Les dirigeants de l'ENA avaient exhorté les Algériens, Marocains, Tunisiens, Vietnamiens, Malgaches, Sénégalais, etc. de s'unir afin de trouver un terrain commun... et d'œuvrer étroitement ensemble, épauler contre épauler, avec le prolétariat intellectuel et manuel français pour leur indépendance économique, politique et sociale.* » (El Oumma, cité par Jeffrey James Byrne, op. cit., p. 27) Le même article termine : « *Peuples opprimés des colonies, unissez-vous pour protéger vos intérêts.* » (El Oumma, cite par Jeffrey James Byrne, op. cit., p. 27) Ces efforts, et tant d'autres, avaient certainement contribué à sensibiliser le reste du monde sur la « Question Algérienne », mais c'est surtout depuis l'avènement du déclenchement de la Révolution armée en 1954 que la diplomatie algérienne était devenue plus active et avait pris la forme de « guérilla diplomatique », avec l'envoi, dans certains pays, de délégués représentant le FLN et le GPRA. Ainsi que Jennifer Johnson le souligne :

« En envoyant des représentants dans plusieurs pays du monde pour solliciter le support, le leadership du FLN avait entamé une autre étape de sa vision politique : il a acté et s'est comporté comme un véritable État. Les représentants du FLN... avaient présenté au peuple algérien et au monde une version alternative à celle des Français qui décrivent les militants algériens comme des "terroristes". En faisant cela, le FLN voulait prouver non seulement qu'il comprend les normes diplomatiques internationales, mais aussi qu'il peut les respecter. » (Jennifer Johnson, *The Battle for Algeria : Sovereignty, Health Care, and Humanitarianism*, University of Pennsylvania Press, 2015, p. 158) Jennifer Johnson raconte que : « Quelques mois seulement après le déclenchement de la lutte armée du 1^{er} Novembre 1954, Mohamed Khider, le représentant du FLN auprès de la Ligue Arabe au Caire et un des deux plus cruciaux délégués extérieurs chargés d'exporter la cause algérienne, avait écrit au roi d'Arabie Saoudite pour lui demander s'il pouvait écrire une lettre au Conseil de Sécurité de l'ONU pour informer ce dernier des conditions de guerre prévalant en Algérie. » Jennifer Johnson souligne que, d'après les informations du GPRA et les Archives Nationales Algériennes, ceci était la première tentative internationale du FLN, après le 1^{er} Novembre 1954, de porter la « Question Algérienne » à l'attention de l'ONU (Jennifer Johnson, op. cit, note#8, p. 235). Toujours selon Jennifer Johnson : « Le 14 décembre 1954 [soit un mois et demi après le déclenchement armé], Abed Bou Hafa [un officiel Saoudien] avait adressé un télégramme à Khider confirmant le consentement du roi d'Arabie Saoudite de travailler avec l'ambassadeur Saoudien pour défendre la cause algérienne aux Nations-Unies. Bou Hafa aurait alors demandé à Khider de lui envoyer régulièrement, par cable, des informations détaillées au sujet des opérations militaires et des pertes humaines...et de demander aux amis de la presse de faire de même. Le cas serait présenté lorsque la préparation sera terminée. » (Jennifer Johnson, op. cit, p. 235) Khider aurait alors, selon Jennifer Johnson, commencé à collecter autant de données que possible pour les adresser à l'ambassadeur Saoudien, mettant l'accent surtout sur les informations que le Conseil de Sécurité pourrait ne pas avoir. Le 5 janvier 1955, le représentant Saoudien à l'ONU, Assad Al Fiqih, avait fait une déclaration à l'ONU sur la grave situation qui prévalait en Algérie et sur les risques que cette situation poserait pour la paix et la sécurité dans le monde, notamment conformément à l'art 35 de la Charte de l'ONU, qui stipule : "Any member of the United Nations may bring any dispute, or any situation of the nature referred to in Article 34, to the attention of the Security Council or of the General Assembly." (Tout membre des Nations-Unies peut porter à l'attention du Conseil de Sécurité tout conflit ou situation auxquels il est fait référence à l'article 34). Le représentant Saoudien aurait, selon Jennifer Johnson, déclaré que le soulèvement populaire en Algérie était une des plus graves insurrections que la France ait jamais eue à connaître

depuis trente années et aurait qualifié l'administration française « d'agressive », de « répressive », et « d'injuste ». Il a aussi demandé, selon Johnson, que le Président du Conseil de Sécurité fasse circuler la note parmi les membres du Conseil de Sécurité [...] Selon Al Fiqih, en décembre 1954, plus de 40 000 soldats français avaient été envoyés en Algérie pour liquider 4 000 nationalistes. Selon Jennifer Johnson : « *Avant que le FLN n'envoie une équipe de "guérilla diplomats" en Asie, Moyen-Orient et Afrique pour solliciter le même appui que celui d'Al Fiqih, les leaders du FLN avaient beaucoup bénéficié des contacts qu'ils avaient établis au Sommet de Bandung de 1955.* » (Jennifer Johnson, op. cit, p. 235) Ces contacts avec l'Arabie Saoudite seront étendus, comme nous le verrons dans la section suivante, à d'autres pays.

La « guérilla diplomatique internationale » et la « guérilla diplomatique nationale »

Dans cette section, nous verrons comment l'internationalisation de la « Question Algérienne » s'est faite au niveau des conférences internationales (ce que nous appelons la « guérilla diplomatique internationale ») et au niveau des représentations du FLN à l'étranger (ce que nous appelons la « guérilla diplomatique nationale »).

La « guérilla diplomatique internationale »

Plusieurs évènements internationaux avaient contribué à l'internationalisation du problème algérien, mais trois d'entre eux avaient joué un rôle particulier. Il s'agit de la Conférence de Bandung (Indonésie) de 1955, la Conférence des Pays Africains d'Accra (Ghana) de 1958 et le Sommet des Non-Alignés de Belgrade (ex-Yougoslavie) de 1961.

La Conférence de Bandung de 1955 : appelée encore la « Conférence des Pays Afro-Asiatiques », cette conférence réunissait 29 pays Africains et Asiatiques et s'était déroulée du 18 au 24 avril 1955 à Bandung (Indonésie). L'Algérie y avait participé en tant que membre observateur et était représenté par une délégation dirigée par Ait Ahmed, Mohamed Khider et M'Hamed Yazid. La Conférence avait été décidée à l'initiative de l'Indonésie, Burma (aujourd'hui Myanmar), l'Inde, Ceylon (aujourd'hui Sri Lanka), et le Pakistan. Les objectifs fixés par ses promoteurs étaient : (1) promouvoir la coopération économique et culturelle Afro-Asiatique et (2) constituer un front contre le néo-colonialisme. Le président Indonésien de l'époque, Ahmed Sukarno, avait ouvert la Conférence par ces mots : « *Pendant plusieurs générations, nos peuples avaient été des peuples sans voix. Nos peuples n'avaient reçu aucune considération, des peuples pour qui les décisions avaient été prises par d'autres, des peuples*

ayant vécu dans la pauvreté et l'humiliation. Puis, nos nations avaient demandé leur indépendance et avaient obtenu leur indépendance. » (Jeffrey James Byrne, op. cit., pp. 161-162) Dans son communiqué final, en particulier dans sa section 'D', alinéa 2 : « *Considérant la non résolution de la situation des pays Nord-Africains et le déni persistant de ces pays pour leur droit à l'autodétermination, la Conférence Afro-Asiatique déclare son support pour les droits des peuples Algérien, Marocain et Tunisien à l'autodétermination et à l'indépendance et demande au gouvernement français de trouver une solution pacifique au problème dans les meilleurs délais.* » (Jeffrey James Byrne, op. cit., pp. 161-162) Dans la section 'G', la Conférence réitère et confirme ce droit en indiquant : « *Le droit à l'autodétermination doit être reconnu à tous les peuples et la liberté et l'indépendance doivent être accordées dans les délais les plus courts à ceux qui sont encore dépendants d'autres peuples. Tous les pays doivent avoir le droit de choisir leur propre système politique et économique et leur propre manière de vivre, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations-Unies.* » (Jeffrey James Byrne, op. cit., pp. 161-162) À la suite de cette déclaration, la délégation française a dû quitter la salle de réunions pour signifier son désaccord avec la position de la Conférence.

La Conférence des Peuples Africains : également appelée « *All-African People's Conference* », cette conférence s'était tenue à Accra (Ghana) du 8 au 13 décembre 1958. Sous le slogan "*Forward Independence Now*", la Conférence avait réuni les mouvements de libération nationale africains, mais aussi les délégués des pays Africains indépendants. Selon les termes mêmes de la Conférence, celle-ci est ouverte à « *tous les partis politiques nationaux et les syndicats ou corps assimilés qui souscrivent aux objectifs de la Conférence* ». Dans son discours inaugural du 18 décembre 1958, Nkrumah avait demandé aux délégués de se focaliser sur quatre objectifs : (1) le recouvrement de la liberté et de l'indépendance, (2) la consolidation de cette liberté et de cette indépendance, (3) la création d'une unité et communauté entre les pays Africains libres et (4) la reconstruction économique et sociale de l'Afrique ». Nkrumah avait clôturé son discours en disant : « *Cette décennie est la décennie des indépendances... Demain ce sera les États-Unis d'Afrique.* » Par ailleurs, et c'est un point important à souligner, les délégués s'étaient mis d'accord pour accorder tout le support nécessaire au Gouvernement Provisoire de la République Algérienne. Il faut souligner aussi que la délégation algérienne était dirigée par Frantz Fanon, le grand militant et écrivain algérien. Fanon aurait écrit, en marge de la Conférence, dans un article intitulé "*Lift up the Torch for United Africa*" (Lever la torche pour une Afrique Unie) : « *De l'Algérie au nord au Nigéria à l'ouest, du Kenya à l'est aux tribus du Sud, les Africains déplorent leur sort contre les atrocités du colonialisme... L'ensemble de l'Afrique tremble sous l'impact des brutalités coloniales.* » Fanon aurait

conclu son article en disant : « *Les pays africains ont le droit d'user de la violence pour se libérer et arracher leur indépendance.* » Quant à la Conférence elle-même, les principales résolutions concernant la « Question Algérienne » sont exprimées comme suit : « *La Conférence des États Africains Indépendants, profondément concernés par la poursuite de la guerre en Algérie et le refus de la France de reconnaître le droit du peuple algérien à l'indépendance et à l'autodétermination, en dépit des nombreuses résolutions des Nations-Unies et de appels demandant qu'une solution pacifique soit trouvée à ce conflit, notamment l'offre de bons offices faite par les chefs d'États Marocain et Tunisien ; considérant que la présente situation de l'Algérie constitue une menace à la paix et à la sécurité de l'Afrique en particulier : (1) reconnaît le droit du peuple algérien à l'indépendance et à l'autodétermination, (2) déplore la grave étendue des hostilités et le bain de sang résultant de la poursuite de la guerre en Algérie, (3) exhorte la France à reconnaître le droit de l'Algérie à l'indépendance et à l'autodétermination, (4) appelle toutes les nations amoureuses de paix d'exercer une pression sur la France pour qu'elle adopte une politique conforme aux principes de la Charte des Nations-Unies.* » (La Conférence a adopté deux autres résolutions, mais les précédentes sont les plus importantes.)

Le Sommet des Non-Alignés de Belgrade (1961) : la troisième conférence qui a permis l'internationalisation du problème algérien est le Sommet du Mouvement des Non-Alignés qui s'était tenu à Belgrade (ex. Yougoslavie) du 1^{er} au 6 septembre 1961. Cette conférence avait été décidée et préparée par les trois leaders du Mouvement des Non-Alignés (Nasser, Tito et Nehru) lors de la rencontre de Brioni (ex. Yougoslavie) du 18 au 20 juillet 1956 comme « follow up » de la Conférence de Bandung. Lors du Sommet de Belgrade, Tito donnera l'objectif majeur du Mouvement : « *Le but n'est pas la création d'un nouveau bloc, mais de dénoncer « l'exclusivité » des blocs qui est un danger pour la paix mondiale.* » Les participants à la Conférence étaient au nombre de 25. L'Algérie était représentée par le GPRA en tant qu'État souverain tandis que les autres mouvements de libération nationale n'avaient que le statut d'observateurs. C'est ce que précise Jeffrey James Byrne dans le passage suivant : « *Le Front [FLN] avait atteint le pinacle de sa diplomatie mondialiste en Novembre 1961 lorsque le GPRA avait participé au premier Sommet des Non-Alignés à Belgrade avec le statut de gouvernement souverain [...] Grâce au plaidoyer de Nkrumah et de Sukarno, en particulier, le FLN avait participé en qualité d'État à part entière alors que les dix-neuf autres mouvements de libération n'avaient que le statut d'observateurs.* » (Jeffrey James Byrne, op. cit, pp. 108-109)

Toutes ces conférences, et d'autres, avaient contribué – dans ce que nous avons appelé la « guérilla diplomatique internationale » – à faire émerger la cause algérienne

sur la scène internationale. Cependant, à côté de ces conférences, l'Algérie avait engagé une autre bataille que nous appellerons la « guérilla diplomatique nationale ».

La « guérilla diplomatique nationale »

Parallèlement à sa participation dans les conférences internationales, l'Algérie avait déployé des représentants dans plusieurs pays en vue de défendre la cause de la décolonisation et informer ces pays ainsi que l'ONU de la situation insoutenable dans laquelle se trouvait le peuple algérien en raison du refus des autorités françaises de permettre à l'Algérie de recouvrer son indépendance. Mathew Connelly souligne l'importance de cette représentation dans les lignes qui suivent : « *Outre ses représentants dans les pays de la Ligue Arabe, le GPRA avait établi des bureaux en Allemagne, Espagne, Finlande, Grande Bretagne, Italie, Suède et Suisse vers octobre 1958. Parallèlement aux États-Unis, Japon, Inde et Indonésie... il y avait quelques 45 représentants dans 20 pays, sans compter ceux établis au Maroc et en Tunisie. Vers juin 1960, les Services d'Intelligence français avaient compté 177 représentants affiliés au GPRA dans 38 pays, sans compter ceux établis au Maroc et en Tunisie.* » (Matthew Connelly, *A Diplomatic Revolution : Algeria's Fight for Independence and the Origins of the Post-Cold War Era*, Oxford University Press, 2003, p. 195) Jennifer Johnson parle de certains de ces représentants et de leurs missions : « *Les délégués du FLN, notamment M'Hamed Yazid, Hocine Ait Ahmed, Hocine Laboual, et Mohamed Khider, voyageaient à l'étranger et organisaient soigneusement des missions diplomatiques durant lesquelles ils rencontraient des officiels de gouvernements étrangers ainsi que des campagnes pour obtenir leur support politique et financier, et engageaient une offensive dans le domaine de la presse et des médias en général.* » (Jennifer Johnson, op. cit, p. 190)

Le rôle des États-Unis et de J. F. Kennedy dans le règlement de la « Question Algérienne »

Les États-Unis – notamment John F. Kennedy, d'abord en sa qualité de Sénateur de l'État du Massachusetts, puis comme Président – ont joué un rôle déterminant dans la résolution du problème algérien. Tout d'abord, les États-Unis ont été un des premiers pays à autoriser des représentants du FLN et du GPRA à ouvrir un bureau à New York. M'Hamed Yazid a été le premier représentant du FLN/GPRA aux États-Unis. Avec ses collègues, notamment Abdelkader Chanderli et Chérif Guellal et Ahmed Francis, il sera chargé du plaidoyer de la question algérienne auprès du gouvernement américain et des Nations-Unies. Leur travail médiatique auprès de ces deux autorités a été souligné par plusieurs analystes politiques. Irwin

Wall dira, à ce sujet : « *La mission du FLN à New York, en outre, avait mis en oeuvre une batterie continue de pamphlets et de communiqués de presse, avait organisé des réunions publiques, et était très effective dans la mobilisation de l'opinion américaine en faveur de l'indépendance algérienne.* » (Irwin Wall, *France, the United States, and the Algerian War*, California University Press, 2001, p. 81) S'agissant du rôle de l'équipe de Yazid aux Nations-Unies, Irwin Wall dira : « *In New York, the FLN was particularly active in the United Nations and won international opinion in favor of its cause, infuriating the French* » (À New York, le FLN était particulièrement actif aux Nations-Unies et avait gagné l'opinion internationale en faveur de la cause algérienne, provoquant, ce faisant, la furie des Français.) (Irwin Wall, op. cit., p 81)

De leur côté, les États-Unis ont joué un rôle actif dans la résolution du problème algérien. Tout en s'efforçant de ne pas offenser le gouvernement français, leur allié de toujours – ce qui s'était manifesté par un certain nombre de positions parfois contradictoires – les autorités américaines avaient voulu une solution pacifique du problème algérien. Cependant, c'est surtout grâce à John F. Kennedy, alors Sénateur du Massachusetts, que cette position s'était affirmée de façon claire. L'opinion de J.F. Kennedy sur la question algérienne avait été notamment indiquée dans son fameux discours du 2 juillet 1957 où il avait déclaré, sans aucune équivoque : « *No, Algeria is no longer a problem for the French alone, nor will it ever be again.* » (Non, l'Algérie n'est plus un problème purement Français, et il ne le sera jamais désormais.) (J.F. Kennedy, speech of July 2, 1957) Le 8 juillet 1957, en réponse au représentant de Brooklyn, Emmanuel Celler, qui avait qualifié la résolution de Kennedy « d'immatrice », Kennedy dira : « *[Personne] ne peut nier le fait que les Algériens seront libres un jour. [Lorsque cela se produira], vers qui se tourneront-ils ? Vers l'Occident, qui, apparemment a ignoré leur requête d'indépendance ; vers les Américains, dont ils peuvent penser qu'ils avaient rejeté le problème comme n'étant pas leur affaire, alors que [en même temps] ils fournissaient des armes pour aider [la France] à les écraser ; ou encore vers Moscou, le Caire, ou Beijing, les prétendus champions du nationalisme et de l'indépendance.* » (J.F. Kennedy, Congressional Record, July 8, 1957, cité par Richard and Joan Brace, *Ordeal in Algeria*, Kissinger Publishing, LLC, 2009, p. 162) Dans les précédentes lignes, Kennedy considère que son pays ne fait pas assez pour soutenir la cause algérienne et que le temps était venu de changer de position : « *Le temps est venu où notre gouvernement doit reconnaître que [l'Algérie] n'est plus un problème purement français, et le temps est révolu où des ajustements partiels ou même une tentative de dernière heure d'intégrer l'Algérie à la France, peuvent réussir.* » (Voir notre article intitulé « *Le Discours de J.F. Kennedy : Le pas d'un Géant envers l'indépendance de l'Algérie*, Reporters.dz, 8 juin 2021) Quelle

position les États-Unis devraient adopter sur la « Question Algérienne » ? Kennedy répond à cette question en disant : « *Le temps est venu pour les États-Unis de faire face aux dures réalités de la situation et de prendre leurs responsabilités en tant que leader du monde libre – au sein de l'ONU, à l'OTAN, dans l'administration des programmes d'aide et dans l'exercice de notre diplomatie – afin de formuler un processus pouvant conduire à l'indépendance politique de l'Algérie.* » (J.F. Kennedy, speech of July 2, 1957) Kennedy poursuit en déclarant : « *Je sou mets, aujourd'hui, une résolution qui, je l'espère, souligne les meilleurs espoirs pour la paix et un règlement en Algérie. Cette résolution demande, en bref, que le Président [des États-Unis] et le Secrétaire d'État soient fortement encouragés à placer l'influence des États-Unis derrière ces efforts – soit par le biais de l'OTAN, soit par le truchement des bons offices du Premier Ministre Tunisien ou du Sultan du Maroc – afin d'aboutir à une solution qui reconnaisse la personnalité de l'Algérie et établir la base d'un règlement indépendant avec la France et les pays voisins de l'Algérie.* » (J.F. Kennedy, speech of July 2, 1957) Kennedy termine en disant que, en faisant cette proposition, il ne le fait pas pour satisfaire les intérêts de son pays : « *Et nous devons être parfaitement clairs, pour les Français comme pour les Nord-Africains, que nous [les États-Unis] ne cherchons aucunement, par cette résolution, à nous procurer des avantages à nous-mêmes dans cette région du monde, à remplacer les liens économiques entre la France et les pays de la région ou encore à exploiter les ressources de l'Afrique.* » (J.F. Kennedy, speech of July 2, 1957) Il faut rappeler que les États-Unis ont officiellement reconnu l'indépendance de l'Algérie le 3 juillet 1962. En recevant le premier président de l'Algérie indépendante à Washington le 15 octobre 1962 (soit 4 mois après l'indépendance), Kennedy, devenu président le 20 janvier 1961 (soit 1 an et demi après son inauguration) avait déclaré : « *Je suis fier d'être le Président qui a l'honneur de prononcer, au nom du peuple américain, la profonde satisfaction que nous ressentons de voir le libre choix triompher à nouveau... Nous, Américains, nous célébrons en ce moment [4 juillet] la construction de notre indépendance, une liberté réalisée avec d'énormes difficultés et beaucoup de sang, nous ressentons, avec vous, l'onde et la satisfaction qui, à cette mémorable occasion, est aujourd'hui la vôtre.* » (K.F. Kennedy, speech of July 2, 1957)

Le soutien des pays du Tiers-Monde pendant la lutte de libération nationale

Les États-Unis ne sont pas, bien entendu, le seul pays à soutenir la lutte de l'Algérie pour son indépendance. Dès après le déclenchement de la Révolution en 1954 et pendant toute la durée de la guerre, un grand nombre de pays – notamment du Tiers-Monde, mais pas seulement – avaient exprimé leur appui politique

et financier au FLN et au GPRA. L'espace de cet article étant insuffisant pour citer toutes les positions des pays qui avaient été favorables à l'indépendance de l'Algérie, nous nous contenterons de quelques-unes de ces positions qui nous semblent refléter l'attrait que représentait la cause algérienne. Nous avons choisi six pays du Tiers-Monde : l'Inde, Cuba, l'Iran, l'Arabie Saoudite, l'Égypte et le Yémen.

La position de l'Inde. Parlant des droits que la conquête d'un pays conférerait (ou plutôt ne devrait pas conférer) au conquérant, la délégation indienne à l'Assemblée Générale de l'ONU consacrée à la question algérienne avait déclaré : « *La conquête n'établit pas un droit. La conquête ne confère pas de droits. La conquête, pour le pays conquis, est plutôt, une tragédie... La Charte des Nations-Unies ne reconnaît nulle part à ses membres le droit de conserver les possessions acquises à la suite de la conquête.* » (UN General Assembly, 530th Plenary Meeting, September 30, 1955, p. 188, cité par Mohamed Alwan, *Algeria Before the United Nations*, Robert Speller and Sons Publishers, Inc, 1956, pp. 25-26) Parlant du traitement que les autorités françaises réservaient aux Algériens et le comparant à celui des Indiens durant la colonisation britannique, la délégation Indienne avait déclaré : « *Nous avons été, pendant un certain temps, des "sujets britanniques". C'était une mauvaise appellation, et personne n'osait nous appeler "citoyens Anglais"... Par conséquent, pour un Algérien ou n'importe quelle personne non Française, se faire appeler "Français" n'était pas un grand honneur.* » (UN General Assembly, 530th Plenary Meeting, September 30, 1955, p. 188, cité par Mohamed Alwan, op. cit, pp. 25-26)

La position Cubaine. La délégation Cubaine à l'ONU en 1957 avait souligné la politique du « double standard » (deux poids, deux mesures) appliquée aux populations colonisées des pays du Tiers-Monde par rapport à la politique à l'égard des Hongrois. Elle avait expliqué cette politique par une série d'exemples : « *En fait, lorsque les Hongrois s'étaient battus pour leur libération, ils étaient appelés des héros, alors qu'en Algérie [les militants] étaient appelés des "incendiaires" et des "terroristes". Lorsque les Hongrois exécutaient leurs oppresseurs, ils étaient acclamés, mais lorsque les Algériens faisaient de même, ils étaient qualifiés de criminels. C'était là un système de "double standard" ; on ne pouvait pas dire que le carnage était pire en Hongrie car le nombre de personnes tuées était, sans aucun doute, plus élevé en Algérie.* » (Cuban delegate, UN General Assembly, First Committee, 839th Meeting, February 8, 1957, p. 158)

La position Iranienne. La délégation Iranienne a expliqué les raisons qui l'ont amenée à demander que la question algérienne soit inscrite à l'agenda des Nations-Unies : « *Si nous avons rejoint les autres nations dans leur demande d'inscrire*

la question algérienne à l'agenda du Conseil de Sécurité, c'est parce que nous croyons fermement qu'un débat du Conseil sur la question aiderait le gouvernement français, ainsi que le gouvernement algérien, à trouver une solution juste et équitable – une solution qui refléterait les traditions françaises bien établies de liberté, égalité et fraternité. » La délégation explique ensuite que : « Le fait que nous demandions l'inscription de la question à l'agenda de l'ONU ne diminue en rien le respect et l'amitié que nous avons pour la France... Ma délégation espère par conséquent que notre attitude sera comprise par les autres États aussi bien que la France et que notre déclaration aidera les Français à mieux comprendre l'état des événements en Algérie. » (Jennifer Johnson, op. cit, p. 170)

La position de l'Arabie Saoudite. La délégation Saoudienne, dirigée par le ministre d'État pour les affaires onusiennes, Ahmed Shukairy, n'ira pas par quatre chemins et expliquera que la question algérienne est une question de décolonisation et d'impérialisme : « Il ne faut pas être un génie pour définir le cas algérien. En termes fermes, les Algériens, comme tout autre peuple dans le monde, a un droit inhérent à la souveraineté et à l'indépendance. La position de la France en Algérie est une position d'impérialisme – un point, et c'est tout – et aucune quantité d'éloquence ne peut la défendre. » (Ahmed Shukairy, UN General Assembly, 697R, Plenary Meeting, October 2, 1957, p. 232, cité par Jennifer Johnson, op. cit, p. 182) Le délégué Saoudien termine en disant : « *The Algerians are our kith and kin, and Algeria is an integral part of the Arab fatherhood.* » (Les Algériens sont nos frères et amis et l'Algérie est une partie intégrante de la nation arabe) (Ahmed Shukairy, op. cit, p. 182)

La position Égyptienne. Le délégué Égyptien, Dr. Mahmoud Fawzi, avait appelé à mettre un terme à l'humiliation des Algériens. Il explique que : « Pendant que le Parlement s'embarque dans son débat stérile sans fin, pendant que le gouvernement français change de ministre jour après jour et pendant qu'on nous fait entendre un million de fois la notion invraisemblable selon laquelle – parce que des juristes français à Paris ont écrit un article pour faire croire que l'Algérie est une partie de la France – le peuple algérien est traité comme des choses et comme des serfs. » (Dr. Mahmoud Fawzi, UN General Assembly, 699th Plenary Meeting, October 3, 1957, p. 259, cité par Jennifer Johnson, op. cit, p. 182)

La position Yéménite. La délégation Yéménite, conduite par Tawfik Chamandi, parlera de la répression pratiquée par les autorités françaises à l'égard du peuple algérien et de l'urgence qu'il y avait à mettre fin à cette répression aux conséquences graves : « Je suis surpris, et sans aucun doute beaucoup surpris aussi de l'intransigeance et de l'insistance du gouvernement français à vouloir réprimer le mouvement

nationaliste algérien, tuant les Algériens et détruisant leurs maisons... C'est là la manière française de sortir d'exercer son influence sur le peuple [Algérien] et de se faire des ennemis. Il est temps pour le gouvernement français se rendre à l'évidence et admettre qu'il n'y a pas d'autres moyen de sortir de ce dilemme que la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'autodétermination et à l'indépendance qui est, de toutes manières, inéluctable. » (Dr. Mahmoud Fawzi, UN General Assembly, GAOR, Twelfth Session, 692th Plenary Meeting, September 27, 1957, p. 199, cité par Jennifer Johnson, op. cit, pp. 181-182)

Les négociations ayant conduit à la fin du conflit et à l'indépendance

À l'instar de la lutte armée du peuple algérien pour se libérer du joug colonial (ce que nous avons appelé la « *Guérilla Révolutionnaire* »), le processus de négociations devant officialiser la fin des hostilités et le recouvrement de la souveraineté de l'Algérie sur son territoire (ce que nous avons appelé la « *Guérilla Diplomatique* ») a été long et tortueux. Ce processus, en effet, a connu plusieurs étapes. Il y avait d'abord les négociations secrètes ayant eu lieu bien avant que les négociations d'Evian ne soient engagées. Une des premières tractations pour trouver une issue au conflit avait été tentée en 1956 entre les leaders de la Révolution Algérienne et les dirigeants des pays voisins, le Maroc et la Tunisie. À cet effet, Alain Savary, le ministre français des affaires Marocaines et Tunisiennes, en accord avec les dirigeants Marocain (Mohamed V) et Tunisien (Habib Bourguiba) avait invité les dirigeants du FLN à Tunis, avec pour but d'établir des relations entre le Maghreb et la France. Le 22 octobre 1956, les dirigeants du FLN (Ben Bella, Boudiaf, Ait Ahmed, Khider et Lacheraf), à la suite de longues discussions avec le roi Mohamed V, avaient pris le DC3 de Air Atlas Marocain allant de Rabat à Tunis où la conférence devait se tenir. Cependant, le même jour, sur ordre des dirigeants des services de l'Intelligence Française, l'avion avait été détourné sur Alger où les dirigeants du FLN avaient été arrêtés et emprisonnés (voir Martin Evans, *Algeria : France's Undeclared War*, op. cit, pp. 186-187). Il y avait aussi les négociations de Melun du 25 juin 1960. Malheureusement, sans succès, celles-là aussi. Le 28 novembre 1960, une autre tentative de dialogue était venue d'un homme d'affaires Suisse, Olivier Long. Approché par Taeb Boulahrouf, un confident de Ferhat Abbas, Long avait essayé d'établir des contacts entre le GPRA et les dirigeants Français. Long avait réussi à établir des contacts entre Louis Joxe, le Secrétaire de Gaulle pour les affaires Algériennes. Ces contacts n'avaient pas réussi à contracter un accord entre les deux

parties belligérantes, Alger et Paris. La pierre d'achoppement de ces négociations était les conditions exigées par la France pour l'établissement de la paix. Ces conditions étaient : (1) un cessez-le-feu où les « rebelles » [les moudjahidines] devaient déposer leurs armes, (2) le remplacement du FLN par une autre organisation devant représenter les Algériens aux négociations (voir Irwin Wall, *France, the United States, and the Algerian War*, University of California Press, 2001, p. 216). Il y avait aussi les négociations d'octobre 1962 au lieu-dit « Les Rousses », un hameau sur les hauteurs du Jura, à la frontière Franco-Suisse entre, d'un côté, Louis Joxe, Robert Buron et Jean De Broglie et, de l'autre côté, Saad Dahlab, M'Hamed Yazid, Lakhdar Ben Tobbal et Krim Belkacem, pour discuter les questions du statut des Européens, des bases militaires, de la nature du gouvernement provisoire, et autres questions. Cette rencontre avait débouché sur un rapport qui aurait servi lors des négociations d'Évian qui avaient démarré le 7 avril 1962 et s'étaient terminées le 18 mars 1962 par les accords dits d'Évian. Dans ces Accords, il était prévu, entre autres, que : (1) les Européens d'Algérie auraient trois ans pour choisir s'ils veulent être citoyens Algériens ou rester citoyens Français, (2) les troupes militaires françaises devaient être réduites à 80 000 et devaient quitter définitivement le territoire algérien deux ans plus tard, (3) les bases navales et aériennes de Mers-el-Kébir et de Bou Sfer seraient louées à la France pendant quinze ans, (4) le site nucléaire du Sahara devait être conservé par les Français pendant cinq ans (voir Martin Evans, *Algeria : France's Undeclared War*, op. cit, pp. 311-312). Il y avait aussi l'épisode des assassinats et massacres provoqués par l'OAS (Organisation de l'Armée Secrète) qui avaient pour but de perturber ces négociations, notamment par la destruction et la mise à feu des édifices publics construits pendant la colonisation, dont le plus sensationnel était l'incendie qui a détruit la Bibliothèque Universitaire d'Alger le 7 juin 1962 (Martin Evans, op. cit, p. 316). Cette violence n'avait, cependant, pas réussi à arrêter le processus de règlement du conflit qui s'est concrétisé par la Déclaration du cessez-le feu du 19 mars 1962. À l'inverse, un référendum avait été organisé le 1^{er} juillet 1962 dans lequel les Algériens devaient répondre à la question : « *Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant, coopérant avec la France, conformément aux conditions définies dans la Déclaration du 19 mars [1962] ?* » La réponse des Algériens avait été quasi unanime : 91,2% des 6 millions de votants avaient répondu « oui » (voir Martin Evans, *Algeria : France's Undeclared War*, op. cit, p. 317). Le 3 juillet 1962, dans une brève déclaration à la télévision, de Gaulle reconnaîtra officiellement l'indépendance de l'Algérie. Le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne avait, de son côté, décidé que la date du 5 juillet serait le jour anniversaire de l'Indépendance algérienne.

Conclusion

Nous avons vu, tout au long de ce dossier consacré à la commémoration du 60^e anniversaire de la Révolution algérienne, que le processus qui a conduit à la reconquête de la sa souveraineté nationale par l'Algérie a été long, coûteux – notamment en pertes humaines – et tortueux. Pour arriver à cet objectif, l'Algérie a utilisé deux stratégies : la « *Guerrilla Révolutionnaire* » (la lutte armée) et la « *Guérilla Diplomatique* » (l'internationalisation médiatique et diplomatique de la « Question Algérienne »). Nous avons vu que ces deux stratégies ont été utilisées simultanément, appliquant, consciemment ou inconsciemment, le fameux slogan de Mao Tsé Tung évoqué dans la première épigraphe indiquée au début de la deuxième partie de cet article : “*Fight while negotiating, negotiate while fighting*” (Combattre pendant qu'on négocie, négocier pendant qu'on combat, cité par Jeffrey James Byrne, *Mecca of Revolution : Algeria, Decolonization, and the Third World Order*, Oxford University Press, 2016, p. 118). Le succès de ces stratégies simultanées a donné raison à Larbi Ben M'Hidi (un des plus grands héros de la Révolution), que nous avons évoqué dans la première partie de cet article. Ce succès, à l'opposé, contredira les propos de De Gaulle rapportés par Alistair Horne : « *Lui [de Gaulle] a faussement compris la nature du FLN, pensant, en sa qualité d'homme militaire, qu'il avait affaire à une insurrection armée conventionnelle conduite par des "Abd-el-Kaders modernes" qui, bientôt, reconnaîtraient leur défaite militaire et les avantages d'un compromis sensible. Mais il [de Gaulle] ne semblait pas imaginer que ses adversaires étaient des révolutionnaires impitoyables et des politiciens adroits profondément dévoués au principe totalitaire de "non compromis".* » (Alistair Horne, *The Savage War for Peace : Algeria, 1954-62*, p. 230, notre traduction) Alistair Horne considère que la « guérilla diplomatique » a joué un rôle aussi important que la « guérilla armée » dans la lutte de l'Algérie pour son indépendance. C'est ce qu'il explique dans la deuxième épigraphe citée plus haut : “*Here was the basic contrast: France was strong militarily in Algeria, but weak politically at home; the FLN was weak militarily at home, but strong politically abroad.*” (Voici le contraste fondamental : la France était forte militairement en Algérie, mais était faible politiquement chez elle ; le FLN était faible militairement chez lui, mais fort politiquement à l'extérieur (Alistair Horne, op. cit, p. 230) ■